

SÉANCE
EXTRAORDINAIRE

8 DÉCEMBRE 2015

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE**

PROCES-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la caserne incendie mardi 8 DÉCEMBRE 2015, à 20 heures, à laquelle sont présent(e)s les membres du conseil suivants :

MONSIEUR STÉPHANE DUMONT
MONSIEUR SIMON LAVOIE
MADAME GINETTE CARON
MONSIEUR FRANÇOIS FILION
MONSIEUR ROBERT LEGAULT

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MADAME URSULE THÉRIAULT, mairesse.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Il est tout d'abord constaté que la présente séance a été dûment convoquée, conformément à la loi.

Suite à la lecture de l'avis spécial de convocation, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et résolu unanimement d'en accepter le contenu.

15.12Sp.6.

Prévisions budgétaires 2016

ATTENDU QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière 2016 et y prévoir des recettes au moins égalent aux dépenses qui y figure;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Ginette Caron, secondé par monsieur Simon Lavoie que les prévisions budgétaires soumises soient approuvées. Cette proposition ne faisant pas l'unanimité, le vote est demandé, 4 membres sont en faveur de l'adoption de ces prévisions alors que 2 membres s'y opposent.

Il est donc accepté à la majorité des membres du conseil, ce qui suit :

Que le Conseil est autorisé à faire les dépenses suivantes pour l'année financière municipale 2016 et à approprier les sommes nécessaires, à savoir :

DÉPENSES	
Administration générale :	320 367 \$
Sécurité publique :	242 193 \$
Transport routier :	563 287 \$
Hygiène du milieu :	278 861 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire :	48 108 \$

Logement social :	1 500 \$
Loisirs et culture :	193 453 \$
Promotion et développement économique :	42 241 \$
Frais de financement (capital et intérêts) :	417 950 \$
<u>TOTAL DES DÉPENSES D'OPÉRATIONS :</u>	<u>2 107 961 \$</u>

AFFECTATIONS AUX DÉPENSES D'OPÉRATIONS

Surplus accumulé non affecté :	0 \$
Surplus accumulé affecté - Ex-Village :	0 \$
Surplus accumulé affecté - Ex-Paroisse :	0 \$
Surplus accumulé affecté - Loisirs :	0 \$
Surplus accumulé affecté - Petite séduction	0 \$
Réserve - Fonds de roulement :	0 \$

TOTAL DES AFFECTATIONS : **0 \$**

TOTAL DES DÉPENSES MOINS AFFECTATIONS : **2 107 961 \$**

Que le Conseil est autorisé à percevoir les revenus suivants devant lui permettre d'assumer les dépenses prévues, à savoir :

RECETTES

A) RECETTES SPÉCIFIQUES :

Compensations pour services municipaux :	468 480 \$
Autres recettes de sources diverses :	82 800 \$
Transferts de droits :	63 854 \$
Paiements tenant lieu de taxes :	14 227 \$
Subventions et contrats :	228 602 \$
Revenus versés par la MRC (Éolien, carrières, autres) :	115 637 \$

TOTAL DES RECETTES SPÉCIFIQUES : **973 600 \$**

B) RECETTES BASÉES SUR LE TAUX DE TAXATION :

Pour combler la différence entre le total des dépenses prévues et le total des recettes spécifiques :

Une taxe foncière générale de 0.6371 \$ par 100 \$ d'évaluation sera prélevée en 2016 sur l'ensemble des valeurs imposables de L'Isle-Verte.

- l'évaluation totale imposable des immeubles de la Municipalité de L'Isle-Verte, soit sur 117 773 100 \$

- 117 773 100 \$ x 0.6371 \$/100 \$: **750 348 \$**

Une taxe foncière générale de 0.1615 \$ par 100 \$ d'évaluation sera prélevée en 2016 sur l'ensemble des valeurs imposables de L'Isle-Verte pour l'ensemble des services de la M.R.C. de Rivière-du-Loup

- 117 773 100 \$ x 0.1615 \$/100 \$: **190 171 \$**

Une taxe foncière spéciale de 0.0239 \$ par 100 \$ d'évaluation sera prélevée en 2016 sur l'ensemble des valeurs imposables de L'Isle-Verte pour acquitter les frais de financement annuels d'un camion incendie (autopompe).

- 117 773 100 \$ x 0.0239 \$/100 \$: 28 162 \$

Une taxe foncière générale de 0.0816 \$ par 100 \$ d'évaluation sera prélevée en 2016 sur l'ensemble des valeurs imposables de L'Isle-Verte pour les frais à assumer pour les services policiers.

- 117 773 100 \$ x 0.0816 \$/100 \$: 96 135 \$

Une taxe foncière spéciale de 0.0185 \$ par 100 \$ d'évaluation sera prélevée en 2016 sur l'ensemble des valeurs imposables de L'Isle-Verte pour défrayer une partie des nouveaux services d'égouts et d'aqueduc.

- 117 773 100 \$ x 0.0185 \$/100 \$: 21 787 \$

Une taxe foncière spéciale de 0.0197 \$ par 100 \$ d'évaluation sera prélevée en 2016 sur l'ensemble des valeurs imposables de L'Isle-Verte pour acquitter les frais de financement annuels d'un camion de voirie.

- 117 773 100 \$ x 0.0197 \$/100 \$: 23 163 \$

Une taxe foncière spéciale de 0.0167 \$ par 100 \$ d'évaluation sera prélevée en 2016 sur l'ensemble des valeurs imposables de L'Isle-Verte pour acquitter les frais de financement annuels d'une aide financière accordée au projet immobilier (Les Habitations populaires de L'Isle-Verte).

- 117 773 100 \$ x 0.0167 \$/100 \$: 19 660 \$

Une taxe foncière spéciale de 0.0042 \$ par 100 \$ d'évaluation sera prélevée en 2016 sur l'ensemble des valeurs imposables de L'Isle-Verte pour défrayer une partie du coût des travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout traversant la rivière Verte.

- 117 773 100 \$ x 0.0042 \$/100 \$: 4 935 \$

TOTAL DES RECETTES BASÉES SUR LA TAXATION : 1 134 361 \$

TOTAL DES RECETTES (A+B) : 2 107 961 \$

Que le conseil municipal accorde un escompte au taux de 3 % sur tout compte de taxes annuel acquitté, en entier, dans les dix (10) jours de la date de son envoi, et ce, prévalant également, pour un compte complémentaire portant au rôle une nouvelle construction.

Que le conseil municipal établisse à 10 % le taux d'intérêt pour les taxes dues à la Municipalité de L'Isle-Verte pour l'exercice financier 2016 auquel s'ajoute une pénalité au taux de 5 %.

Que le conseil municipal établisse à 15 % le taux d'intérêt pour tous les autres types de comptes dus à la Municipalité de L'Isle-Verte pour l'exercice financier 2016.

Que le conseil municipal fixe les modalités de paiement suivantes pour le paiement des taxes foncières et tarifs municipaux de l'exercice financier 2016 :

Lorsque le montant total des taxes foncières et des tarifs municipaux est égal ou supérieur à 300,00 \$, celles-ci peuvent être payées, au choix du débiteur, en un versement unique, en deux, en trois, en quatre, en cinq, ou en six versements égaux.

Que le conseil municipal établisse les échéances de paiements de la façon suivante :

Le versement unique ou le premier versement du total de toutes les taxes municipales (y compris les tarifs) doit être effectué au plus tard le trentième jour qui suit l'expédition du compte. Le deuxième versement doit être effectué au plus tard le quarante-cinquième jour qui suit le trentième jour de l'expédition du compte. Le troisième versement doit être effectué au plus tard le quarante-cinquième jour qui suit l'écoulement du délai au cours duquel peut être effectué le deuxième versement, le quatrième versement doit être effectué au plus tard le quarante-cinquième jour qui suit l'écoulement du délai au cours duquel peut être effectué le troisième versement. Le cinquième versement doit être effectué au plus tard le quarante-cinquième jour qui suit l'écoulement du délai au cours duquel peut être effectué le quatrième versement. Le sixième versement doit être effectué au plus tard le quarante-cinquième jour qui suit l'écoulement du délai au cours duquel peut être effectué le cinquième versement.

Que le conseil municipal permette à ce que les modalités et échéances de paiements, ci-haut mentionnées s'appliquent également aux suppléments de taxes municipales et tarifs pouvant être imposés suite à une correction du rôle d'évaluation.

Que le conseil municipal décrète que suite à un versement non effectué dans le délai prescrit, seul le montant du versement échu est exigible immédiatement.

15.12Sp.7.

Programme triennal des dépenses en immobilisations

Il est proposé par monsieur Simon Lavoie, secondé par monsieur Robert Legault, que la Municipalité de L'Isle-Verte adopte le programme de dépenses en immobilisations suivant pour les exercices financiers 2016-2017-2018.

Cette proposition ne faisant pas l'unanimité, le vote est demandé, 4 membres sont en faveur de l'adoption de ce programme triennal de dépenses en immobilisations alors que 2 membres s'y opposent.

Le présent programme triennal est donc accepté à la majorité des membres du conseil, et se lit comme suit :

Projet 16-01 : Travaux de réhabilitation du réseau routier (asphaltage)

Coût estimé : 615 000 \$

Années de réalisation : première phase d'exécution de travaux en 2016, de l'ordre de 215 000 \$, le tout devant se poursuivre pour les années subséquentes à raison d'investissements annuels de 200 000 \$ et plus, tout dépendant des disponibilités financières.

Sources probables de financement : Excédents de fonctionnement pour les travaux à exécuter en 2016 et possibilités d'aides gouvernementales pour les années suivantes.

Projet 16-02 : Poursuite des travaux d'aménagement du parc municipal

Coût estimé : 70 000 \$

Années de réalisation : travaux amorcés depuis l'année 2011 et qui devraient connaître leur quasi-finalité en 2016.

Sources probables de financement : Excédents de fonctionnements.

Projet 16-03 : Acquisition d'un nouveau camion incendie de type véhicule citerne

Coût estimé : 325 000 \$

Année de réalisation : suite à la démarche d'appel d'offres entreprise en 2015, le nouveau véhicule devrait être livrable en cours d'année 2016.

Sources probables de financement : Excédents de fonctionnement (20 000 \$), produit de la vente d'équipement (40 000 \$) et règlement d'emprunt (265 000 \$).

Projet 16-04 : Remplacement de la fenestration du Centre Récréatif Guy D'Amour

Coût estimé : 16 000 \$

Année de réalisation : ces travaux seront réalisés en 2016 et comprennent uniquement l'achat des nouvelles fenêtres, la réalisation des travaux étant à la charge de la Commission scolaire.

Sources probables de financement : Excédents de fonctionnements de l'ex-municipalité Village (10 000 \$) et de l'ex-municipalité Paroisse (6 000 \$).

Projet 16-05 : Acquisition d'une rétrocaveuse

Coût estimé : 130 000 \$

Année de réalisation : l'acquisition est prévue en cours d'année 2016.

Sources probables de financement : Excédent de fonctionnements (70 000 \$) et emprunt au fonds de roulement (60 000 \$).

Projet 16-06 : Équipement applicateur de colle (asphalte)

Coût estimé : 13 000 \$

Année de réalisation : la désuétude de l'équipement existant ne laisse aucun doute sur sa fiabilité, d'où la nécessité de le remplacer en 2016.

Sources probables de financement : Excédents de fonctionnement non affecté (6 500 \$) et excédent affecté de l'ex-municipalité Village (6 500 \$).

Projet 16-07 : Production du plan d'ensemble des réseaux d'aqueduc et d'égout

Coût estimé : 12 000 \$

Année de réalisation : afin de rendre plus facilitant les interventions liées aux réseaux d'aqueduc et d'égout municipaux, la production d'un plan d'ensemble des réseaux, incluant les bornes-fontaines constituerait un outil de travail fort important.

Sources probables de financement : Excédent de fonctionnements non

affecté (6 000 \$) et fond réservé en aqueduc et égout (6 000 \$).

Projet 16-08 : Travaux liés à la mise en opération de la nouvelle source d'alimentation en eau potable

Coût estimé : 3 118 374 \$

Années de réalisation : ces travaux majeurs sont à prévoir pour les années 2017 et 2018.

Sources probables de financement : Emprunt à long terme, subventions gouvernementales et contribution du Ministère des Transports du Québec.

Projet 16-09 : Remplacement des pinces de désincarcération

Coût estimé : 21 000 \$

Années de réalisation : Le remplacement prévisible de cet équipement est en 2019, une réserve financière à cet égard se constituera à compter de l'exercice financier de 2017, à raison d'un montant annuel de 7 000 \$.

Source probable de financement : Revenus de taxation.

Projet 16-10 : Acquisition d'une niveleuse

Coût estimé : 230 000 \$

Année de réalisation : L'achat d'une niveleuse est prévisible en 2018.

Source probable de financement : Emprunt et excédent de fonctionnements (si disponibilité).

Projet 16-11 : Démolition de l'immeuble « L'Émotion »

Coût estimé : 50 000 \$

Année de réalisation : Suite au processus de vente pour taxes en 2016, la municipalité prévoit en devenir propriétaire et entreprendra le processus lui permettant la démolition.

Source probable de financement : Emprunt et excédent de fonctionnements (si disponibilité).

Projet 16-12 : Garage municipal

Coût estimé : 300 000 \$

Année de réalisation : possible réalisation en 2018.

Source probable de financement : Emprunt et subvention (tout dépendant des opportunités).

15.12Sp.8.

Levée de la séance

À 20 h 40, il est proposé par madame Ginette Caron et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents que la séance soit levée.

MAIRESSE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER